

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 29 septembre 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt heures en Mairie de Boulogny, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, FISCHESSE G., RIGOLET
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE, MAZZOCCO

Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN est représenté par M. LEON
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Mme MASCELLI est représentée par Mme SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : M. CARLI est représenté par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI

Secrétaire de séance : M. GOURY André

Délégués en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
23/09/2016

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 30/09/2016
et publication du : 30/09/2016

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Acte n° D2016-09-08

Avenant n°2 Aménagement Lotissement Jean Jaurès à TUCQUEGNIEUX

Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^{al} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160929-2016-063-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2009 autorisant la signature du marché pour l'aménagement du lotissement Jean Jaurès à Tucquegnieux avec EUROVIA,

Vu l'avenant n° 1 autorisé par délibération du conseil communautaire du 19 juillet 2010,

Considérant le délai passé depuis la voirie provisoire, il est nécessaire d'effectuer des réparations, de ralentir la circulation et nettoyer les terrains non encore vendus,

Vu le projet d'avenant n° 2 rédigé par le maître d'œuvre pour un montant de 19.779,05 € HT (soit 14,8 %),

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 26 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 2 à l'aménagement du lotissement Jean Jaurès suivant :

Marché initial HT : 219.300,18 €

Avenant 1 HT : 12.276,00 €

Avenant n° 2 HT : 19.779,05 €

Marché + Avenants 1 et 2 : 251.855,23 € HT

- D'autoriser le Président à signer et exécuter ledit avenant.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160929-2016-063-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016